

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

" Nous constatons une recrudescence de l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes! "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : Vous venez de publier votre 2e tableau de l'Ordre national des experts-comptables du Gabon. Cela veut-il dire que seuls les membres de l'Ordre ont l'exclusivité sur la pratique de la profession libérale de comptabilité ?

Franck Sima-Mba : Comme pour toutes les professions réglementées, c'est d'abord une exigence légale issue des dispositions de l'article 5 de la loi n° 022/2017, portant création de l'Ordre national des experts-comptables du Gabon et réglementant la profession d'expert-comptable en République gabonaise qui dispose que " nul ne peut porter le titre d'expert-comptable agréé, ni en exercer la profession, s'il n'est inscrit au tableau de l'ordre ". C'est ensuite pour donner la bonne information aux opérateurs économiques et investisseurs, aux dirigeants d'entreprises, aux porteurs de projets ainsi qu'au grand public. Ceux qui, en droit, sont autorisés à l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, sont sur le Tableau de l'Onec. Nous constatons en effet pour le regretter, une recrudescence de l'exercice illégal de la profession (d'expert-comptable et de commissaire aux comptes) par des personnes ou entités non soumises à aucun contrôle de qualité et qui profitent de la vulnérabilité de certains opérateurs économiques. Ces pratiques ont pour corollaire les fausses déclarations fiscales, des bilans et des prévisions établies au mépris des normes en vigueur, de rapports irréguliers de commissaires aux comptes, etc.

Quels sont les critères d'adhésion à l'Onec ?

À la lumière de l'article 5 alinéas 2 et 3 de la loi ci-dessus citée, pour être inscrit au Tableau de l'Ordre en qualité d'expert-comptable agréé, il faut remplir les conditions suivantes : être de nationalité gabonaise ou ressortissant d'un État dans lequel l'accès à la profession est ouvert aux experts-comptables de nationalité gabonaise et n'avoir pas été radié de l'Ordre de son pays d'origine ou de tout autre pays où

il aurait exercé auparavant ; avoir toutes les preuves d'une résidence effective et permanente au Gabon ; n'avoir subi aucune condamnation pénale de nature à entacher son honorabilité et notamment aucune condamnation comportant l'interdiction du droit de gérer et d'administrer les sociétés ; et être autorisé par une décision du Conseil des ministres de l'UEAC, dans les conditions fixées par le règlement n° 11/01-UEAC-027-CM-07.

L'Onec, dit-on, souhaite adhérer à la Fédération internationale des experts-comptables (Ifac). Quels sont les avantages que pourrait en tirer l'Ordre ?

En seulement deux années d'existence, l'Onec a été identifié par l'Ifac dont le siège est à New York aux USA comme remplissant les critères pour engager une démarche d'adhésion. Seuls 6 pays francophones sont actuellement membres de l'Ifac et un seul, le Cameroun, en zone Cémac. L'adhésion d'un pays à l'Ifac est souvent prise en compte dans la notation financière d'un pays et participe à l'attractivité du point de vue des IDE (investissements directs étrangers). C'est une certaine garantie pour la qualité des informations financières disponibles dans le pays.

Quelles sont les grandes lignes de votre plan d'action pour 2021 ?

La proximité et l'accompagnement des opérateurs économiques en particulier les PME/PMI, d'une part, et la disponibilité vis-à-vis des demandes et des projets des responsables gouvernementaux d'autre part, sont un peu notre ADN. Forts des enseignements de la première édition, nous tiendrons en fin octobre 2021, avec nos différents partenaires, avec des innovations et une plus grande capacité d'accueil, la seconde édition des journées de consultations gratuites de l'Onec. Permettez-moi ici de remercier l'INSG, le fonds Okoumé Capital (filiale du FGIS) et les établissements bancaires et de microfinance qui nous ont accompagnés lors de la première édition. Pour cette seconde édition, nous prévoyons de toucher également les opérateurs économiques non présents sur Libreville, via des entretiens en visioconférence. Ces journées permettent de recueillir des informations très

importantes et très concrètes sur l'écosystème favorable à la promotion et au développement durable des PME/PMI que nous remontons aux responsables gouvernementaux directement ou indirectement. Nous prévoyons également de lancer un concours des meilleurs mémoires de niveau M2 et M1 sortis des différentes écoles de commerce de la place. Enfin, conformément au vote de notre assemblée générale, nous procéderons cette année au contrôle de l'obligation des formations de nos membres.



Franck Sima Mba, président de l'Ordre des experts-comptables (Onec).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AUTORITE NATIONALE DE VERIFICATION ET D'AUDIT

CABINET DU VERIFICATEUR GENERAL

VERIFICATEUR PÔLE VERIFICATION

CHEF ASSISTANT VERIFICATEUR

ASSISTANT VERIFICATEUR

425 : 21 /PR/ANAVEA/CAB-VG

RÉPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de l'audit du Comité de Pilotage du Plan de veille et de riposte au Covid-19 au GABON (COPIL), l'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit (ANAVEA) procède à l'audition des entreprises ayant des créances envers ledit comité.

A cet effet, les entreprises ci-dessus listées sont priées de bien vouloir se présenter munies de leurs dossiers complets, le **jeudi 17 juin 2021 à 9h00** au 1^{er} étage de l'immeuble PREMIUM sis à l'Avenue du Colonel PARANT :

SOGATRA
TRANS URB
TRANS AKANDA
HITU TRANSPORT
DIAMBU GA MANGU TRANSPORT
DJONDO MIKOLO GILDAS
TOP CHRONO INTERNATIONAL
PEGASE
SENEVE
LEWA.COM
MULTI TRANSPORT GABON
AKUE MEZUI ALBAN
AVS INTERNATIONAL

Passé ce délai, toute créance non soumise sera forclosée.

Par ailleurs, afin de respecter les mesures barrières contre la propagation de la pandémie à Coronavirus, les intéressés sont priés de bien vouloir appeler le **+241 (0) 62 11 04 27**.

Fait à Libreville, le **11 JUIN 2021**

Le Vérificateur Général




John Marchos ANKE



Autorité Nationale de Vérification et d'Audit

Adresse : 336, Avenue du Colonel PARANT - Immeuble premium Centre-ville, 1^{er} et 4^{ème} étage.
Tel : +241 62 11 04 27 BP : 3325